COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 JUIN 2015

Convocation adressée individuellement à tous les Conseillers Municipaux le 19 juin 2015.

Etaient présents : tous les Conseillers Municipaux, à l'exception de :

Mme Colette BRUN-CASTELLY	procuration à	M. Pierre COMBES
M. Daniel MOUTARD	<<	M. Jean-Claude MÉTRAL
Mme Catherine LEMAISTRE	<<	M. Didier ROUSSELLE
Mme Marie KUBINA	<<	Mme Marie-Christine LAURENT
Mme Marianne BELHADJ	<<	M. Jean-Claude ARMAND
Mme Aurélie LOUPIAS	<<	M. Jean-Luc GREGOIRE
Mme Véronique MONGE	<<	M. Jacques PERRIN

M. Jean-Jacques AYMARD absent

Mlle Aurore AMOURDEDIEU est nommée Secrétaire de séance.

DECISIONS

- N°41 du 13 mai 2015 relative à une convention avec les Associations : LA BOITE A RESSORT (FORCALQUIER – 04300), LES FRERES DUCHOC (ROMANS – 26100), LE THEATRE DU LAC (ANNECY – 74000) et la Compagnie CYRK NOP (LES PILLES – 26110) pour le festival jeune public « DIGUE DONDAINE » organisé dans le cadre de Nyons en Scène, pour une présentation de leurs spectacles respectifs, le samedi 30 mai 2015, sous chapiteau Promenade de la Digue : « Madame Papier » à 11h 00, « Vous voulez rire ? » à 14h 00, « Bonjour » à 15h 30 et « Le dompteur de couleurs » à 17h 00.
  Dépenses :
  - Association LA BOITE A RESSORT : .....900 € TTC
  - Association LES FRERES DUCHOC : ..... 1 093,60 € TTC
  - Compagnie ALCHYMERE : .....896,40 € TTC
  - Compagnie CYRK NOP : .....750 € TTC

  La commune prendra à sa charge les frais de repas de chaque troupe.
  Prix : 5 € par représentation et 9 € la journée (4 spectacles). Gratuit pour les moins de 12 ans accompagnés.

- N° 42 du 13 mai 2015 relative à une convention avec la Compagnie où RÊVENT LES ARBRES (LARAGNE – 05300) pour le festival jeune public « DIGUE DONDAINE » organisé dans le cadre de Nyons en Scène, pour la location d'un chapiteau et l'accueil technique des compagnies du festival, les vendredi 29 et samedi 30 mai, Promenade de la Digue. Dépenses : 3 200 € TTC.

- N° 43 du 20 mai 2015 qui annule et remplace la décision N° 30/2015 du 1er avril 2015, relative à une convention avec la FEDERATION DES ŒUVRES LAÏQUES DE LA DROME (VALENCE - 26000) dans le cadre de Nyons en Scène et de Danse au fil d'Avril, pour une représentation du spectacle de la Compagnie Françoise MURCIA « LE PETIT MONDE DES LETTRES», le vendredi 17 avril 2015 à 20 h 30 à la Maison de Pays.
  Dépense : 2 900,00 € TTC (au lieu de 3 300 € HT.)

- N° 44 du 20 mai 2015 relative à une convention avec la Société ECOFINANCE (BLAGNAC – 31700) pour l'optimisation de la fiscalité locale des locaux affectés à des activités économiques, soit mise en œuvre des préconisations : Omissions et Sous-évaluations. La rémunération hors taxes d'ECOFINANCE est proportionnelle aux résultats, soit 40 % de l'augmentation de ressources constatée (dans la limite de 15 000 € HT).

- N° 45 du 20 mai 2015 relative à une convention avec la Société ECOFINANCE (BLAGNAC – 31700) pour l'optimisation de la fiscalité locale des locaux affectés à des activités économiques, soit mise en œuvre des préconisations : Méthode d'évaluation. La rémunération hors taxes d'ECOFINANCE est proportionnelle aux résultats, soit 40 % de l'augmentation de ressources constatée (dans la limite de 15 000 € HT).

- N° 46 du 20 mai 2015 relative à une convention avec la Société ECOFINANCE (BLAGNAC – 31700) pour l'optimisation de la fiscalité locale des locaux affectés à l'habitation, soit mise en œuvre des préconisations : Vacances et Omissions. La rémunération hors taxes d'ECOFINANCE est proportionnelle aux résultats, soit 40 % de l'augmentation de ressources constatée (dans la limite de 15 000 € HT).

- N° 47 du 21 mai 2015 relative à un contrat avec l'Agence PLANISPHERE (VAISON LA ROMAINE – 84110) pour une mission de maîtrise d'œuvre des travaux de distribution d'eau potable dans le quartier des Essaillons. Dépense : 5 250 € HT.

- N° 48 du 14 mai 2015 relative à un marché avec la SARL AYGLON (VALREAS - 84600) pour les travaux de curage des fossés. Dépense : 5 440 € HT.

- N° 49 du 18 mai 2015 relative à un marché avec l'Entreprise AUMAGE Sébastien (Ste JALLE - 26110) pour les travaux de fauchage en bordure des routes et chemins communaux.
  Dépense :

  - Tranche ferme : 12 880 € HT.
  - Tranche conditionnelle : 2 300 € HT.

- N° 50 du 26 mai 2015 relative à une convention avec l'Agence INTERNEXTERN (MARSEILLE - 13000) dans le cadre du festival Digue Dondaine, pour concert d'OTTILIE B, le vendredi 29 mai 2015, sous chapiteau, Promenade de la Digue.
  Dépense : 947,87 € HT. Spectacle gratuit.

- N° 51 du 27 mai 2015 relative à une convention avec l'Association LE BASKET CLUB NYONSAIS, dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités dans les écoles élémentaires publiques les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 15 h 30 à 16 h 30. Dépense : 15 € par heure d'animation.

- N° 52 du 22 mai 2015 relative à un marché avec la Société FAR (ECHIROLLES - 38130) pour les travaux d'entretien et de réfection de la signalisation horizontale.
  Dépense : 17 472,60 € HT.

- N° 53 du 1er juin 2015 relative à un marché avec la Société AZUR SIGNALETIQUE (CARPENTRAS - 84200) pour la réalisation d'un sentier thématique sur le sentier du Devès. Dépense : 18 746,50 € HT.

- N° 54 du 1er juin 2015 relative à un contrat avec la Société AASCO (COURTHEZON – 84350) dans le cadre des travaux d'aménagement de trois logements dans la maison « BASSO » (sise 38, rue Pasteur), pour une mission CSPS. Dépense : 560 € HT.

- N° 55 du 2 juin 2015 relative à un contrat avec la Société AASCO (COURTHEZON - 84350) dans le cadre des travaux de réfection de la toiture de la Superga (située Promenade des Anglais), pour une mission CSPS. Dépense : 560 € HT.

- N° 56 du 4 juin 2015 relative à un marché avec l'Entreprise CONTACT ELECTRIQUE (CREST - 26400) dans le cadre des travaux pour l'amélioration esthétique et thermique du GS de Meyne – réseaux extérieurs. Dépense : 17 575,57 € HT.

- N° 57 du 4 juin 2015 relative à une convention avec l'Association LA CLE DES SONGES (NYONS – 26110) pour l'utilisation d'un emplacement de stationnement d'un véhicule (type 2CV) pour des « ballades culturelles ». Durée : un an (renouvelable par tacite reconduction), soit du 01/05/2015 au 31/05/2016. Redevance : 60 € par mois.

- N° 58 du 5 juin 2015 relative à un contrat avec le Bureau d'Etude QUADRI (AVIGNON - 84000) dans le cadre des travaux d'installation d'une ventilation dans les vestiaires du Stade Pierre Jullien, pour une mission de maîtrise d'œuvre. Dépense : 3 900 € HT.

Monsieur le Maire invite les Conseillers Municipaux à observer une minute de silence en l'honneur de Madame ROUSSIN-ROUX, ancienne directrice de l'école élémentaire de Sauve, qui vient de décéder.

Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2015,

Unanimité

DELIBERATIONS

1 – COMPTES ADMINISTRATIFS – 2014

Rapporteur : M. Thierry DAYRE

Monsieur DAYRE présente pour les 5 budgets communaux les Comptes Administratifs 2014. Chaque compte administratif est détaillé, tant en section de fonctionnement qu'en investissement (voir note de synthèse en annexe).

M. DAYRE indique que ces Comptes Administratifs sont en parfaite concordance avec les comptes de gestion de la Trésorière municipale et traduisent la réalité comptable de l'activité de la Mairie en 2014.

M. PERRIN remercie M. DAYRE pour cette présentation et salue le travail de préparation important réalisé en amont par les services communaux.

Il estime toutefois cet examen des comptes trop tardif (6 mois après la fin de l'exercice) et demande que celui-ci soit présenté plus tôt dans l'année, au moment du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.).

Il considère que la stricte analyse réglementaire des Comptes Administratifs est insuffisante et qu'il manque la présentation d'un comparatif de l'évolution des comptes entre 2013 et 2014.

M. PERRIN fait ensuite part de son analyse suivante : pour le Budget Général, les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 124 000 euros, mais uniquement du fait de la diminution de dépenses « discrétionnaires » (provisions, subventions).

En revanche, M. PERRIN observe une augmentation des dépenses structurelles. Ainsi, les dépenses à caractère général progressent de 5,46 %, soit un quart du budget ; les charges de personnel augmentent de 3,42 % et représentent avec 400 000 euros 51 % du budget.

Il relève que les dépenses « diverses » (compte 6228), avec 207 000 euros de crédits ouverts, ne font qu'augmenter. Il qualifie ce compte de « fourre-tout », de droit de tirage avec possibilité de dépasser l'enveloppe budgétaire.

Concernant les recettes de fonctionnement, il note une baisse globale de 1,33 % ainsi qu'une légère diminution du chapitre « Impôts et Taxes », malgré l'augmentation du montant des impôts locaux

Les dépenses d'équipement diminuent en 2014, ainsi que les recettes d'investissement (- 800 000 euros) qui enregistrent toutefois un taux d'exécution très satisfaisant de 95 %.

En conclusion, les inquiétudes sont pour M. PERRIN confirmées, notamment pour les dépenses à caractère général et les charges de personnel, qui continuent de progresser dans un contexte de baisse des dotations.

Il reconnaît la régularité et la sincérité de ces comptes mais n'en n'approuve pas les orientations et en conséquence s'abstiendra.

M. DAYRE rappelle que ce débat a déjà eu lieu lors de la présentation des Budgets Primitifs et que la réduction des personnels ne peut que s'accompagner d'une baisse du niveau du service offert au public
L'augmentation du compte 6228 est principalement liée à l'imputation des T.A.P.S., dont la mise en place a généré de nouvelles dépenses.

Quant à la présentation des Comptes Administratifs en milieu d'année, il mentionne que cela avait été initié par l'équipe de M. Michel FAURE et qu'une modification du calendrier nécessite de consulter les services.
Il termine par des comparatifs de fiscalité locale, mentionnant le niveau d'imposition par habitant en 2013 de Saint Paul Trois Châteaux et Nyons (1 869 euros par habitant à Saint Paul Trois Châteaux ; 686 euros par habitant à Nyons) et indique que nous ne pouvons pas nous comparer à Saint Paul car nos structures budgétaires sont trop différentes.

M. le Maire prend la parole et indique que pour lui « le contrat est rempli ». Ces Comptes Administratifs traduisent le respect des engagements pris au rang desquels figurent : la mise en place des T.A.P.S., engagement de la révision du P.L.U., la fin des travaux de la ZAC et de l'ALSH, les participations financières aux projets de rénovation de l'Hôpital et de construction de la Maison de Santé. Il ajoute que ces Comptes Administratifs ont montré que la Commune a su faire face :
- aux conséquences de la réforme de la Taxe Professionnelle,
- à la baisse des dotations liée à la participation aux redressements des comptes de la Nation ainsi qu'à la baisse de 1 % des taux communaux.

1. 1 Budget Général

2 abstentions : M. PERRIN
(Mme MONGE par procuration)

1. 2 Budget Annexe « Eau Potable »

Unanimité

1. 3 Budget Annexe « Assainissement »

Unanimité

1. 4 Budget Annexe « Parc Aquatique »

Unanimité

1. 5 Budget Annexe « ZAC les Laurons »

Unanimité

2 – AFFAIRES FONCIERES

Rapporteur : M. JL. GREGOIRE

2.1 Acquisition d'une parcelle de terrain au Syndicat du Canal du Moulin

Dans le cadre de l'Aménagement de la ZAC du Grand Tilleul, le syndicat du Canal du Moulin cède à la commune de Nyons une parcelle de terrain de 168 m ^{2}, (il s'agit d'un fossé d'écoulement pluvial de la RD 94 jusqu'au Canal du Moulin), et ceci pour l'Euro symbolique.

Unanimité

2.2 Dénomination d'une voie – Lotissement l'Eigagno

La voie du lotissement de l'Eigagno, situé Champ-Quartier, a été transférée dans le domaine public en 2013 et sera appelée : « Rue de l'Eigagno » sur proposition des riverains.

Unanimité

3 – AFFAIRES FINANCIERES

3-1 – O.C.M. DU VAL D'EYGUES : Aides directes aux entreprises

Rapporteur : M. JJ. MONPEYSSEN

Dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat du Val d'Eygues, destinée à soutenir l'investissement à hauteur de 22,5 % (soit : 7,5 % de l'Etat + 10 % de la CCVE + 5 % de la commune), il est proposé que la Commune de Nyons attribue 295 euros au restaurant « la Farigoule » pour l'accessibilité et l'équipement de l'établissement ; 393 euros à Couleur Nature pour l'aménagement de la devanture et la façade ; et 1 070 euros FG Cosmétique pour l'équipement en machines.

Unanimité

3-2 – Subvention exceptionnelle à l'association « Les Tontons Riders »

Rapporteur : M. JC. MÉTRAL

La ville de Nyons est partenaire de l'évènement « Digue Jam » organisé par l'association « Les Tontons Riders » le 4 juillet. Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 3 000 euros à l'association.

Unanimité

4 – AFFAIRES DU PERSONNEL

Rapporteur : M. DAYRE

4-1 - Modification du tableau du personnel

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau du personnel comme suit :

Au 29 Juin 2015

Création	Suppression
- Un poste de contractuel non titulaire de Catégorie A à temps plein au service Communication, sur la base d'un CDI.	- Un poste de contractuel CDD de 3 ans prenant fin le 28/06/2015

Au 1er Juillet 2015

Création	Suppression
- Deux postes d'Adjoint Technique Principal de 1° Classe - Un poste d'Adjoint Technique de 1° Classe - Un poste d'Adjoint Administratif de 1° Classe	- Deux postes d'Adjoint Technique Principal 2° Classe - Un poste d'Adjoint Technique de 2° classe - Un poste d'Adjoint Administratif de 2° classe

Au 7 Juillet 2015

Création	Suppression
- Un poste d'Adjoint d'Animation de 2° Classe temps incomplet	- Un poste d'Adjoint d'Animation de 2° classe à temps incomplet : fin de CDD au 06/07/2015

Au 15 Juillet 2015

Création	Suppression
- Un Contrat d'Avenir à temps plein de 2 ans (Brigade Verte)	- Un Contrat d'Avenir à temps plein : fin de CDD au 14/07/2015 (Brigade Verte)

Au 5 Août 2015

Création	Suppression
- Un poste d'Adjoint Technique de 2° Classe	- Un poste d'Adjoint Technique de 2° classe à temps plein : fin de CDD au 4/08/2015

Au 21 Août 2015

Création	Suppression
- Un poste d'Attaché Principal	- Un poste d'Attaché

Unanimité

7-3 - Versement d'indemnités à des stagiaires

Il est proposé de verser une indemnité à des stagiaires, l'une accueillie au sein du service Communication et l'autre à la Crèche Municipale.

Unanimité

La séance est levée à 20 heures 30.

Le Maire de Nyons,
Pierre COMBES